

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Section 1 : Renseignements sur le produit chimique et l'entreprise

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit : Nettoyant neutre pour sols

1.2 Usage recommandé de la substance ou du mélange et restrictions d'utilisation

Usage du produit : Nettoyant à base d'eau

1.3 Détails concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant : Kaivac Inc.
2680 Van Hook Ave.
Hamilton, OH 45015

1.4 Numéro de téléphone d'urgence : En cas d'urgence médicale SEULEMENT, veuillez appeler : INFOTRAC au 1-800-535-5053 24/7/365

Numéro de téléphone pour obtenir des renseignements : 800-287-1136

Courriel :

Date de préparation/révision de la FDS : 02/26/2021

Section 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification UE (1272/2008) : Non classé comme dangereux

Classification OSHA É.-U. (29CFR1910.1200) : Non classé comme dangereux

2.2 Éléments d'information sur l'étiquette :

Aucun requis

2.3 Autres dangers : Aucun n'a été identifié

Section 3 : Composition/information sur les ingrédients

3.2 Mélange

Composant	Numéro CAS/ Numéro EINECS.	Quantité	Classification SGH/UE (1272/2008)
Ingrédients non dangereux	Mélange	Équilibre	Non classé
Agent tensioactif non ionique	Breveté	<5%	Non classé
Agent tensioactif anionique	Breveté	<5%	Non classé

Parfum	Mélange	<0,5%	Non classé
--------	---------	-------	------------

Se reporter à la section 16 pour le texte complet des classes SGH et des mentions H
Les pourcentages exacts et la composition ne sont pas divulgués en tant que secret commercial.

Section 4 : Mesures de premiers soins

4.1 Description des mesures de premiers soins

Premiers soins

Contact avec les yeux : Rincer les yeux à grande eau tout en tenant les paupières ouvertes pour s'assurer que toute la surface est rincée. Consulter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.

Contact avec la peau : Se laver avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Consulter un médecin si une irritation se manifeste ou persiste.

Orale : En cas d'ingestion de grandes quantités, consulter un médecin.

Par inhalation : Aucun soin nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Se déplacer à l'extérieur si une irritation se manifeste. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Voir la section 11 pour de plus amples renseignements concernant les effets sur la santé.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés : Peut provoquer une légère irritation oculaire et cutanée. L'inhalation de brouillards peut provoquer une légère irritation respiratoire.

4.3 Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire :
Aucune nécessité

Section 5 : Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 Moyens d'extinction : Utiliser tout moyen adapté à l'incendie environnant.

5.2 Dangers spécifiques découlant de la substance ou du mélange : Ce produit n'est ni inflammable ni combustible. La décomposition thermique produit des oxydes de carbone et aldéhydes.

5.3 Précautions spéciales pour les pompiers : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et un équipement de protection intégral en cas d'incendie dans les endroits où des produits chimiques sont utilisés ou entreposés.

Section 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence :

Porter des vêtements de protection appropriés au besoin pour empêcher tout contact avec les yeux et la peau.

6.2 Précautions environnementales : Éviter la contamination des sources d'eau et le déversement dans l'environnement. Signaler les déversements aux autorités au besoin. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage : Contenir et recueillir le déversement avec des matériaux inertes tels qu'un absorbant commercial, du sable ou de la terre. Placer dans un contenant approprié pour l'élimination. Si autorisé, diluer et rejeter dans l'égout.

6.4 Référence à d'autres sections :

Se reporter à la section 13 pour les informations relatives à l'élimination et à la section 8 pour l'équipement de protection.

Section 7 : Manutention et stockage

7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Éviter tout contact avec les yeux. Éviter le contact cutané prolongé. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Se laver soigneusement après manipulation et avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.

7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités : Conserver dans un endroit frais et bien aéré, loin des matières incompatibles. Garder le contenant fermé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) :

Utilisations industrielles : Aucun n'a été identifié

Utilisations professionnelles : Aucun n'a été identifié

Section 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Nom chimique	É.-U. OEL	UE IOEL	R.-U. OEL	DFG MK	Valeurs biologiques limites
Ingrédients non dangereux	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi
Agent tensioactif non ionique	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi
Agent tensioactif anionique	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi
Parfum	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi	Non établi

8.2 Contrôles de l'exposition :

Contrôles d'ingénierie appropriés : La ventilation générale est généralement adéquate pour une utilisation normale. Utiliser une ventilation par aspiration locale s'il est nécessaire de réduire les niveaux d'exposition.

Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées. Le choix et l'utilisation des appareils respiratoires doivent se baser sur le type, la forme et la concentration des contaminants. Respectez les réglementations locales ou nationales en vigueur aux États-Unis : OSHA 1910.134, ANSI Z88.2 et les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Protection des yeux : Utiliser des lunettes de protection contre les produits chimiques.

Protection de la peau : Le port de gants imperméables est recommandé lorsqu'un contact prolongé est probable. Porter les vêtements de protection nécessaires pour éviter tout contact cutané, prolongé ou répété, lors de la manipulation.

Autre protection : Aucune requise.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

Apparence et odeur : Liquide avec odeur caractéristique.

Solubilité dans l'eau :	Soluble	Point d'ébullition :	100° C (212° F) (eau)
Seuil olfactif :	Non déterminé	Coefficient de partage :	Non déterminé
pH :	Non déterminé	Point de fusion :	0° C (32° F) (eau)

Densité spécifique :	1 (eau)	Densité de vapeur :	Non déterminé
Taux d'évaporation :	Non déterminé	Tension de vapeur :	Non déterminé
Inflammabilité (solide/gaz) :	Non applicable	Point d'éclair :	Non déterminé
Limites d'explosivité :	Non déterminé	Température d'auto-inflammation :	Non déterminé
Température de décomposition :	Non déterminé	Viscosité	Non déterminé
Propriétés d'explosivité :	Non explosif	Propriétés oxydantes :	N'est pas un oxydant

9.2 Autres informations : Aucun

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Non réactif dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.2 Stabilité chimique : Stable.

10.3 Risques de réactions dangereuses : Aucune connue.

10.4 Conditions à éviter : Aucune connue.

10.5 Matériaux incompatibles : Métaux réactifs, matériaux réactifs avec les composés hydroxylés, alliages de cuivre, acides puissants

10.6 Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique produit des oxydes de carbone et aldéhydes.

Section 11 : Données toxicologiques

11.1 Renseignements sur les effets toxicologiques :

Dangers potentiels pour la santé

Par inhalation : Les brouillards peuvent provoquer l'irritation des muqueuses et des voies respiratoires supérieures accompagnée de toux et mal de gorge.

Contact cutané : Peut provoquer une légère irritation.

Contact oculaire : Peut provoquer une légère irritation.

Orale : L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des vomissements et de la diarrhée.

Valeurs de toxicité aiguë :

Ingrédients non dangereux : Pas de toxicité aiguë

Agent tensioactif non ionique : Aucune donnée disponible.

Agent tensioactif anionique : Aucune donnée disponible.

Parfum : Aucune donnée disponible.

Corrosion/irritation cutanée : Peut provoquer une petite irritation.

Lésion oculaire/ irritation : Peut provoquer une petite irritation.

Irritation respiratoire : L'inhalation prolongée peut provoquer une irritation respiratoire.

Sensibilisation respiratoire : N'est pas connu pour être un sensibilisant.

Sensibilisation de la peau : N'est pas connu pour être un sensibilisant.

Mutagenicité des cellules germinales : Ce produit ne devrait pas présenter de risque de dommages génétiques.

Cancérogénicité : Aucun des composants n'est classé comme cancérogène potentiel par le CIRC, le NTP, l'OSHA ou le CLP.

Toxicité pour le développement et la reproduction : Aucun des ingrédients n'est toxique pour la reproduction.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) : Aucun effet indésirable n'est attendu au regard des composants.

Toxicité pour certains organes cibles (expositions répétées) : Aucun effet indésirable n'est attendu.

Danger par aspiration : Le produit n'est pas classé comme un danger par aspiration. Les composants ne sont pas des dangers par aspiration.

Section 12 : Données écologiques

12.1 Écotoxicité :

Aucune donnée disponible. Le produit n'est pas censé nuire à l'environnement.

12.2 Persistance et dégradation : On s'attend à ce qu'il soit biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible.

12.4 Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Les composants ne sont pas classés PBT ni vPvB.

12.6 Autres effets nocifs : Aucune donnée disponible.

Section 13 : Données sur l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Éliminer conformément à toutes réglementations locales, provinciales et nationales. Les réglementations locales peuvent être plus strictes que les exigences régionales et nationales. Il incombe au producteur de déchets de déterminer la toxicité et les caractéristiques physiques du matériau afin de déterminer l'identification et l'élimination appropriées des déchets conformément aux réglementations applicables.

Section 14 : Informations relatives au transport

	14.1 Numéro ONU	14.2 Désignation officielle pour le transport selon l'ONU	14.3 Classe(s) de danger	14.4 Groupe d'emballage	14.5 Dangers environnementaux
USDOT	Aucun	Non réglementé	Aucun	Aucun	Non
TMD canadien	Aucun	Non réglementé	Aucun	Aucun	Non
ADR/RID UE	Aucun	Non réglementé	Aucun	Aucun	Non
IMDG	Aucun	Non réglementé	Aucun	Aucun	Non
AITA/OACI	Aucun	Non réglementé	Aucun	Aucun	Non

14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur : Aucun n'a été identifié

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe III de la convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC : Non applicable.

Section 15 : Information sur la réglementation

15.1 Réglementation/législation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable à la substance ou au mélange

RÈGLEMENTATION DES ÉTATS-UNIS :

Toxic Substances Control Act (TSCA) : Tous les composants de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire de la TSCA.

Exigences de déclaration Sara aux É.-U. : Les composants suivants de ce produit ne sont pas soumis aux exigences de déclaration des sections 302, 304 et 313 du Title III du Superfund Amendments and Reauthorization Act.

<u>Ingrédient chimique</u>	<u>Poids en pourcentage</u>
Aucun	

Quantités servant à la planification des seuils de SARA aux É.-U. : Il n'existe pas de quantités servant à la planification des seuils particulières pour les composants de ce produit. Le seuil par défaut de 10 000 lb (4 540 kg) s'applique donc en vertu du règlement 40 CFR 370.20 pour la soumission des fiches de données de sécurité fédérales et le dépôt de l'inventaire.

Quantité à déclarer (QD) selon CERCLA aux É.-U. : Ce produit n'est pas soumis aux exigences de déclaration du CERCLA. De nombreux États ont des exigences de déclaration de déversement plus strictes. Signaler les déversements exigés par les réglementations fédérales, étatiques et locales.

La Safe Drinking Water And Toxic Enforcement Act de la Californie (Proposition 65) : Les ingrédients contenus dans ce produit ne figurent pas sur les listes de la Proposition 65.

Inventaires internationaux des substances chimiques :

Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Tous les composants sont inscrits sur la Liste intérieure des substances du Canada.

Chine : Tous les ingrédients de ce produit sont répertoriés dans l'Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC).

Corée : Tous les ingrédients de ce produit sont répertoriés dans la Liste des substances chimiques existantes en Corée (ECL).

Section 16 : Autres informations

CLASSEMENT NFPA (NFPA 704)	FEU : 0	SANTÉ : 1	INSTABILITÉ : 0
CLASSEMENT HMIS	FEU : 0	SANTÉ : 1	DANGERS PHYSIQUES : 0

Mentions de danger et classes du SGH pour référence (voir sections 3) :
Aucun

Date de révision : 02/26/2021

Remplace la date : 07/03/2016

Sommaire de la révision : Mise à jour de la composition et de toutes les sections.

Les informations contenues dans le présent document sont jugées exactes, mais ne sont pas garanties. Les données et les calculs sont basés sur les informations fournies par le fabricant du produit et les fabricants des composants du produit. Il est conseillé aux utilisateurs de confirmer à l'avance la nécessité d'informations à jour, applicables et adaptées aux circonstances d'utilisation. Kaivac décline toute responsabilité pour les blessures causées à l'acheteur ou à une tierce personne à proximité si les procédures de sécurité raisonnables ne sont pas respectées comme stipulé dans la fiche de données de sécurité. De plus, Kaivac décline toute responsabilité pour les blessures causées par une utilisation anormale de ce matériau, même si des procédures de sécurité raisonnables sont suivies.